

# 2000 AESH EN PLUS, L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT

Une rentrée s'est faite sous haute tension pour les AESH : multiplication des accompagnements pour faire face aux manques, pressions pour travailler sur le temps méridien sans gain de salaire. Dans ce contexte, l'annonce des 2000 AESH en plus va-t-elle changer la donne ?

## 2000 AESH en plus : un effet d'annonce

Le manque d'AESH empire à chaque rentrée et s'illustre particulièrement cette année. Les 2000 postes d'AESH, tellement nécessaires au vu de la situation, pourraient ne pas être tous pourvus tant le métier souffre d'un manque d'attractivité. L'enveloppe supplémentaire évoque 2000 postes alors que le ministre annonce 2000 emplois équivalents temps plein, ce qui n'est pas tout à fait la même chose car la plupart des AESH sont à 60%.

Les difficultés des AESH sont immenses, tant sur le plan économique que social. Les AESH constituent et de loin la grande majorité des demandes de secours sociaux. Ils et elles sont des travailleur·euses pauvres. De plus, la santé, tant psychique que physique de ces personnels est fortement impactée. Le nombre de licenciements pour inaptitude en témoigne.

Une politique d'inclusion des élèves en situation de handicap nécessite des moyens, les AESH ne peuvent en faire les frais et servir de vitrine au prix de leurs conditions de travail.

## 2 jours de congés supplémentaires par an : un droit pour les AESH, une obligation pour les rectorats

Le ministère n'a pas tenu ses engagements, il devait être rappelé les obligations en la matière à tous les rectorats, ce qui n'est toujours pas fait à ce jour.

## Travailler plus pour gagner plus ?

Concernant le transfert à l'État de la rémunération des AESH intervenant auprès des élèves pendant la pause méridienne (loi du 27 mai 2024), le ministère a communiqué à qui voulait bien l'entendre que cela permettrait à des centaines d'AESH de pouvoir gagner plus en ouvrant la possibilité, sur la base du volontariat, de travailler 8H supplémentaires. Dans les faits, les AESH subissent des pressions pour assumer ce temps, quitte à le déduire du temps d'accompagnement élève, alors qu'il avait été clairement présenté que cela devait se faire sous forme d'avenant en plus des heures au contrat initial. Ce bricolage de l'administration pour faire bonne figure auprès du public sur ses engagements est tout à fait inadmissible.

La CGT Éduc'action revendique 24H temps complet d'accompagnement élève. La solution du temps méridien n'est pas la bonne réponse, cependant nous exigeons que les engagements du ministère soient respectés.